

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 11 janvier 2021 de 19h30 à 21h40

Etaient présents : Sylvestre CARTIER, Marc DEFORGE, Françoise DESIRANT, Stéphane FRAPART, Yves FRAPART, Julie GUICHON, Anne LINCOLN, Amandine MALAGIES, Edith MAURY, Béatrice MEXIQUE, Bruno MEXIQUE, Céline PERRIN et Murielle STEPHAN

Absents excusés : LABARRE Alexis ayant donné procuration à DEFORGE Marc et SERVENAY Caroline

Secrétaire de séance : Edith MAURY

Monsieur DEFORGE présente ses meilleurs vœux à l'assemblée en espérant une nette amélioration de la situation actuelle que nous vivons tous. Que cette nouvelle année permette à l'équipe municipale de travailler sereinement pour les intérêts de la commune.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 et 10 décembre 2020

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

DETR Rénovation thermique salle des fêtes

Une Dotation d'Equipe des Territoires Ruraux peut être sollicitée auprès de la Préfecture pour les travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes. La commune pourra espérer bénéficier d'une aide à hauteur de 20%

Le conseil valide à l'unanimité, la demande de subvention.

Démolition maison arrêté de péril

Face à l'absence d'intervention des propriétaires indivis, une ordonnance en référé a été rendue le 6 janvier 2021. Elle autorise la commune à démolir l'immeuble. A cet effet, des entreprises de démolisseurs ont été contactées.

Le devis de l'entreprise BOITUZAT pour un montant de 27 600 € TTC a été retenu, à l'unanimité. Les travaux doivent commencer au plus vite. Cette charge financière sera facturée à l'indivision concernée.

Délégation du conseil municipal au Maire

Une nouvelle délégation du conseil municipal au Maire est nécessaire pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 1 500€.

Vote à l'unanimité

Révision indemnité de fonction du Maire

Rappel : de droit, le Maire a 100% de son indemnité de fonction. Lors de son élection, Monsieur DEFORGE a décidé de s'octroyer 63.28% de l'indemnité.

Au vu des premiers mois écoulés et de la charge de travail à accomplir, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre acte d'une indemnité de fonction à hauteur de 73.76% à compter du 1^{er} février 2021.

Réduction temps de travail adjoint technique principal 2^{ème} classe

Madame Chatelain, notre adjoint technique est dorénavant à 5h36 par semaine depuis le 1^{er} janvier 2021. Pour continuer à réduire son temps de travail, une diminution de 33 min hebdomadaire est nécessaire.

Les élus valident la proposition de réduction de temps de travail, à l'unanimité, soit 5h03 par semaine à compter du 1^{er} février 2021.

Lors du dernier conseil, les élus voulaient solliciter notre agent d'entretien pour le nettoyage de l'église (bâtiment public). Notre employée est venue aider les bénévoles avant la messe de Noël et ces derniers ont apprécié son intervention.

Mise en place du télétravail

Après avis favorable du comité technique du centre de gestion, seule la secrétaire de mairie peut bénéficier du télétravail. Celui-ci serait organisé au domicile de l'agent avec du matériel mis à disposition par la commune. Toutes les modalités d'organisation ont été inscrites dans la délibération. Cette disposition a été validée à l'unanimité.

Questions diverses

A ce jour, le prochain marché du terroir et de l'artisanat est programmé le dimanche 17 janvier de 9h à 12h30. Aucune restriction supplémentaire n'a été mise en place.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, les vœux de la commune ne peuvent être organisés à la salle des fêtes comme à l'accoutumée. Les élus vont distribuer dans chaque boîte aux lettres, les vœux de l'équipe municipale ainsi qu'un stylo au nom de la commune.

Le SIEM a délégué la société SPIE pour les travaux d'enfouissement de la rue de Chalons (1^{ère} tranche). Leur technicien et Monsieur DEFORGE ont rendu visite à chaque riverain concerné.

Un défibrillateur a été installé cet après-midi sous l'abri bus, au centre du village.

Un retour positif du distributeur de pain. La boulangerie Majoulet nous informe qu'une cinquantaine de baguettes journalières sont vendues.

Le cinémomètre installé tout le mois de décembre en face de la mairie direction Chalons-Nuisement nous indique que 89% des véhicules ont une vitesse supérieure à la réglementation. Un pic à 154 km/h a été enregistré. Les données ont été transmises en gendarmerie et au Département.

Une demande d'élèves en BTS commerce international a été reçue pour le tournage d'une publicité pour voitures devant les bâtiments de l'aérodrome. Une concertation avec les usagers est en cours.

Prochaines réunions :

Commission communication : lundi 18 janvier à 18h

Conseil municipal : lundi 1^{er} février 2021 à 19h30